

PRÉSENTATION DANS LE CADRE DU BUDGET DE 2017

En qualité d'association professionnelle des technologies de l'information et des communications (TIC) du Canada, l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) se pose en chef de file du développement d'une économie numérique solide et durable au Canada.

Plus de 36 000 entreprises de TIC canadiennes créent et fournissent des biens et des services qui contribuent à une société plus productive, compétitive et innovante. Le secteur des TIC génère plus d'un million d'emplois directement et indirectement et investit 4,9 milliards de dollars par an en R-D, plus que tout autre secteur privé au Canada.

INTRODUCTION

ACTI a **formulé 7 recommandations** fondées sur les 4 volets mis en avant par le Comité de l'impôt et des finances de l'ACTI après une large consultation auprès des membres. Ces sept recommandations ont été organisées sous les quatre thèmes, à savoir le gouvernement numérique, l'économie numérique, le talent, et la compétitivité qui sont compatibles avec les lettres de mandat ministériel.

GOUVERNEMENT NUMÉRIQUE

L'ACTI a longtemps été un défenseur de l'amélioration des politiques d'approvisionnement du Canada afin d'offrir les meilleurs services aux Canadiens grâce à des solutions numériques de pointe. Nous croyons que les politiques de passation des marchés axées sur les résultats permettront aux Canadiens de profiter du plus vaste choix du prix le plus bas, tout en alimentant la croissance de notre secteur de technologie domestique.

Nous savons également que les politiques d'approvisionnement saines permettent d'accéder aux entreprises de toutes tailles et présentent les solutions les plus innovantes aux difficultés auxquelles le gouvernement est confronté. En maîtrisant les avantages de l'informatique en nuage pour tirer parti des meilleures pratiques dans la cybersécurité, le gouvernement doit veiller à ce que les stratégies et les plans informatiques tiennent compte des enseignements tirés de l'industrie en les utilisant lors de consultations sérieuses et formatrices.

RECOMMANDATION 1 RELATIVE AU GOUVERNEMENT NUMÉRIQUE :

Création d'un Conseil consultatif de leadership numérique et de Service numérique au Canada

Les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie du Sud, et d'autres ont réalisé les avantages qu'une autorité centrale sur la prestation de services



numériques offre à leurs citoyens. Ces gouvernements ont créé des services numériques afin de maximiser l'efficacité, d'économiser l'argent des contribuables et de réduire les doubles emplois inutiles.

En revanche, le Canada continue d'utiliser une approche décentralisée en matière de prestation de services numériques aux Canadiens. Ce système est source de confusion pour le public et l'industrie, car il est difficile de savoir qui est responsable de ce projet. Une approche décentralisée rend également difficile pour l'industrie de présenter des idées nouvelles et d'offrir de meilleures façons de fournir des services numériques aux Canadiens. Cette approche entraîne encore moins de choix et des prix plus élevés pour le gouvernement.

La création de Digital Service Canada permettrait aux citoyens d'obtenir des prestations de services de meilleure qualité et de la valeur tout en augmentant la transparence et la coopération avec l'industrie. Il s'agirait d'un legs au premier ministre et à son gouvernement tout en faisant écho à ce qu'il a déclaré lors de son message du Forum économique mondial comme quoi le Canada possède une économie du savoir fondée sur la révolution numérique.

Pour forger un service numérique fructueux au Canada, il faudra tirer parti des idées de ceux qui ont de l'expérience avec les services numériques d'autres pays.

C'est la raison pour laquelle ACTI recommande la création d'un Conseil consultatif de leadership numérique composé d'experts universitaires, gouvernementaux et de l'industrie. Ce Conseil discutera des priorités de mandat pour un Service numérique au Canada, identifiera les grands projets et tracera clairement la voie.

Le budget pour la création d'un Conseil consultatif de leadership numérique et d'un Service numérique au Canada dépendra de la portée des deux projets. Un nouveau profilage des ressources existantes doit être envisagé.

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le Canada possède l'une des géographies les plus difficiles sur la planète pour déployer des infrastructures numériques. En conséquence, le Canada a encouragé certaines des entreprises de télécommunications les plus innovantes au monde.

L'infrastructure de réseau est l'épine dorsale interactive qui soutient et relie tous les secteurs de l'économie, tout en offrant des avantages sociaux tels que l'apprentissage en ligne et la télésanté. Sans cette infrastructure, il n'y aurait tout simplement pas d'économie canadienne moderne.



RECOMMANDATION 2 : Modifier le taux de déduction pour amortissement (DPA) afin d'inciter les entreprises à déployer une infrastructure numérique

Le gouvernement comprend clairement le lien entre les investissements dans la technologie et la croissance de la productivité. Cette idée sous-tend l'introduction en 2007 d'une déduction pour amortissement accéléré afin d'encourager l'investissement dans les machines et le matériel utilisés dans la fabrication et la transformation. La même logique devrait être appliquée à tous les participants dans l'économie visant à accroître la productivité et stimuler l'innovation par l'adoption plus large de la technologie.

Les déductions pour amortissement favorisent généralement l'adoption des technologies de l'information et de la communication, mais elles sont réparties sur une large bande de classes d'investissement, et il peut être difficile de comprendre la déduction pour un ensemble complet d'outils TIC à partir des serveurs jusqu'aux applications – en particulier pour les petites entreprises. La rationalisation et la standardisation des DPA pour les classes d'actifs TIC contribueraient à encourager l'adoption de la technologie.

Un crédit d'impôt ciblé qui encourage les entreprises à investir dans l'infrastructure et le réseau numériques permettra non seulement d'aider les entreprises canadiennes à grandir et à affronter la concurrence mondiale, mais permettra

également aux Canadiens à travers le pays de profiter des avantages socio-économiques.

ACTI recommande que le gouvernement normalise et relève le DPA – des taux actuels jusqu'à 50 % pour les classes d'actifs TIC, y compris celles qui se rapportent aux équipements des réseaux de communication et aux réseaux à large bande. Cela permettra d'accélérer les investissements du secteur privé dans l'infrastructure numérique et de raviver l'économie numérique du Canada.

RECOMMANDATION 3 : Développer des partenariats, des véhicules de financement et les initiatives politiques pour favoriser l'implantation de la technologie 5G au Canada

La prochaine génération de technologie 5G offre des possibilités de transformation pour le Canada. Le 5G va propulser la recherche, dynamiser les villes intelligentes, produire d'énormes quantités de données ouvertes, et ouvrir la voie à une nouvelle vague d'expertise en matière de télécommunications.

Alors que d'autres pays commencent l'essai de nouvelles technologies pour permettre l'implantation du 5G, le Canada a la possibilité de devenir un leader mondial et de développer les meilleures entreprises, les chercheurs et le talent en technologie 5G dans le monde.

ACTI recommande que le gouvernement se mette à la recherche de partenaires de l'industrie et du gouvernement afin de développer le talent, les véhicules de



financement et les politiques nécessaires pour permettre l'implantation du 5G au Canada.

RECOMMANDATION 4 : *Financer les services de télésanté dans les communautés urbaines et éloignées*

Avec l'infrastructure numérique et les réseaux à large bande, les communautés partout au Canada peuvent accéder aux avantages socio-économiques de l'économie numérique.

La télésanté est l'une des façons les plus transformatrices par laquelle la technologie peut influencer nos communautés. Les avantages liés aux services de télésanté profitent aux Canadiens en milieu urbain en offrant une alternative pratique et efficace aux points de contact traditionnels avec des praticiens médicaux. Cela augmente la probabilité de fréquentes vérifications auprès des médecins et c'est un puissant moyen de renforcer la médecine préventive. La télésanté est particulièrement importante pour les Canadiens qui utilisent les soins à domicile ou qui ont des problèmes de mobilité.

Pour les Canadiens qui vivent dans les communautés rurales et éloignées, y compris les Premières Nations et les populations autochtones, la télésanté comble une lacune importante et amène des médecins dans les régions insuffisamment desservies. Pour de nombreuses communautés, la télésanté peut être l'un des seuls moyens de

communiquer rapidement avec un professionnel de la santé. La télésanté présente également un avantage considérable dans le domaine de la santé mentale où de nombreuses communautés sont très mal desservies.

Un investissement de 30 millions de dollars sur 3 ans à Inforoute Santé du Canada permettra de veiller à ce que la télésanté offre des avantages préventifs et thérapeutiques aux Canadiens dans toutes les communautés.

TALENT

Le Canada fait face à des taux élevés de chômage des jeunes qui, selon Statistique Canada, n'a pas encore rebondi au niveau précédant la récession de 2008. Par ailleurs, le secteur de la technologie est confronté à une pénurie de main-d'œuvre de plus en plus importante avec au-delà de 200 000 postes attendus d'ici 2020.

Le premier ministre comprend bien quel est le potentiel de la jeunesse et de la technologie. ACTI aimerait recommander des mesures concrètes qui inciteraient les jeunes Canadiens à choisir de faire carrière dans ce secteur et à utiliser leurs idées novatrices pour alimenter notre économie moderne, ce qui comblerait la pénurie de main-d'œuvre. Ces mesures complètent la stratégie de l'emploi des jeunes et la mise au point de ce gouvernement sur la jeunesse et l'emploi dans les domaines des sciences, de



la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

RECOMMANDATION 5 RELATIVE AU TALENT : Financer *CareerMash* et obtenir plus d'élèves du secondaire prêts à occuper les emplois créés par la technologie

Les compétences numériques sont de plus en plus vitales pour la vie de chacun. On estime qu'environ 90 % de tous les emplois au cours des 20 prochaines années nécessiteront un certain niveau de compétences numériques; il nous faut donc nous assurer qu'ils sont au cœur de notre système d'éducation.

Le programme *CareerMash* d'ACTI a toujours réussi à inciter les élèves du secondaire à entrer dans le domaine de la technologie. À ce jour, nous avons touché plus de 80 000 élèves et les avons encouragés à acquérir les compétences numériques requises par les employeurs de demain.

Le financement de 2,5 millions de dollars sur 5 ans va permettre d'étendre le programme CareerMash à l'échelle nationale et aider à lutter contre le chômage des jeunes au Canada.

RECOMMANDATION 6 RELATIVE AU TALENT : Financer des possibilités d'apprentissage expérimentales dans le secteur des technologies

Avec le rythme des progrès technologiques d'aujourd'hui, il peut être difficile pour l'industrie de trouver les employés qualifiés dont elle a besoin. Les établissements d'enseignement luttent également pour créer des programmes d'études qui répondent à l'évolution des besoins de l'industrie.

Un outil puissant pour lutter contre ce manque de connaissances et renforcer l'employabilité de notre main-d'œuvre nationale consiste à mettre en œuvre des possibilités d'apprentissage expérimentales telles que les programmes de type alternance travail-études et les stages rémunérés.

Grâce à ces initiatives, il devient possible de jumeler l'industrie aux jeunes talents et d'assurer que ces derniers possèdent les compétences numériques voulues pour réussir.

Le financement de 7 millions de dollars sur 5 ans permettra à l'ACTI d'élaborer un programme d'apprentissage expérimental vaste et inclusif. Ce programme comprendrait des normes uniformes et un point de contact situé entre les établissements d'enseignement/de formation et les partenaires de l'industrie.



COMPÉTITIVITÉ

Les entreprises canadiennes luttent chaque jour pour retenir le personnel, prendre de l'expansion et obtenir de nouveaux mandats. Notre système fiscal national est l'un des facteurs les plus critiques qui influencent leur compétitivité.

Les entreprises canadiennes continuent à innover et à investir dans la R-D, notamment en raison des crédits d'impôt à leur disposition. Toutefois, cela fait plusieurs années que le gouvernement et l'industrie ont examiné les incitations disponibles aux développeurs en R-D afin d'identifier les occasions manquées et stimuler la croissance et les dépenses au sein de l'industrie privée.

RECOMMANDATION 7 RELATIVE À LA COMPÉTITIVITÉ : Tenir une consultation globale sur la fiscalité et l'innovation

L'année 2012 est la première année au cours de laquelle le Canada a perdu sa place dans le classement de l'OCDE des dix premiers pays les plus performants dans le secteur de R-D.

Bien que le Canada continue d'être le chef de file dans la recherche et le développement du secteur privé, les dépenses de R-D dans les TIC ont chuté de 8,5 % depuis 2007. Le gouvernement utilise le RSDE comme principal incitatif fiscal depuis des décennies. Bien que ce crédit ait changé de forme à plusieurs reprises au fil des ans, aucun examen global des éléments

dont l'industrie de la technologie a besoin en vue d'accroître ses dépenses en R-D n'a été réalisé.

Le gouvernement devrait lancer une vaste consultation sur les conditions fiscales qui favorisent l'innovation et les dépenses en R-D au Canada. Cette consultation devrait envisager la création d'un nouveau crédit d'impôt qui viendrait compléter le RSDE et accroître la réputation internationale du Canada en tant que leader mondial dans la R-D.



EN RÉSUMÉ :

Les recommandations de l'ACTI pour les consultations prébudgétaires de 2017 sont les suivantes :

1. Création d'un Conseil consultatif de leadership numérique et de Service numérique au Canada
2. Modifications apportées au taux de déduction pour amortissement
3. Développement de la technologie 5G au Canada
4. Financement de la télésanté dans les communautés urbaines et éloignées
5. Financement de *CareerMash*
6. Financement des possibilités d'apprentissage expérimentales
7. Consultation sur l'innovation et l'imposition

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Kelly Hutchinson
Vice-présidente, ACTI
220, avenue Laurier Ouest, bureau 1120
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
613-238-4822, poste 2239
khutchinson@itac.ca

